



RAPPORT 'LIGNES DE MÉTIER BANCAIRE'

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

CNIS

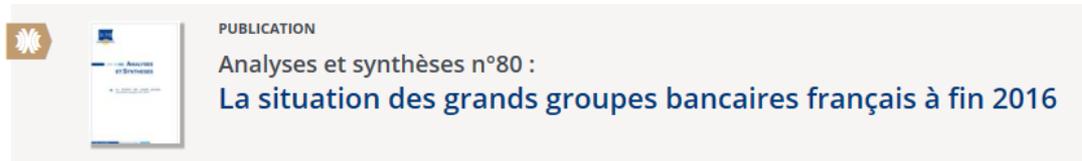
SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

**DELPHINE MOREAU
BANQUE DE FRANCE**

RECOMMANDATION N°1 : DÉTAILLER DAVANTAGE L'INFORMATION AGRÉGÉE PAR LIGNE DE MÉTIER PUBLIÉE

Cf. publication annuelle sur La situation des grands groupes bancaires français (Analyses et Synthèses)

<https://acpr.banque-france.fr/la-situation-des-grands-groupes-bancaires-francais-fin-2016>



- ❑ Les résultats des différentes lignes de métier font désormais l'objet d'une analyse détaillée (cf. slide suivant) :
 - Présentation des principaux soldes intermédiaires de gestion (plus uniquement PNB) ;
 - Banque de détail : distinction entre France, étranger et services financiers spécialisés ;
 - Banque de financement et d'investissement : distinction entre banque de financement et banque d'investissement + focus sur les activités « taux, change, matières premières » et « actions » ;
 - Une analyse étendue aux métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs.

- ❑ La taille réduite de l'échantillon (6 banques) rend l'utilisation d'indicateurs de dispersion moins pertinente que pour des populations plus vastes. Les analyses de l'ACPR s'appuyant sur des données publiques (communication financière), il est néanmoins possible de nommer les banques concernées dans l'analyse.

RECOMMANDATION N°1 : DÉTAILLER D'AVANTAGE L'INFORMATION AGRÉGÉE PAR LIGNE DE MÉTIER PUBLIÉE

Banque de détail

(tableau 4)

	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
	2016	Var. 2015	2016	Var. 2015	2016	Var. 2015	2016	Var. 2015
PNB	63,8	-3,3%	19,3	+0,0%	13,0	+3,4%	96,2	-1,8%
Frais de gestion	43,8	+1,1%	12,6	+1,8%	6,9	+3,1%	63,3	+1,5%
Coefficient d'exploitation	68,7%	+3,0 pt	65,3%	+1,1 pts	52,7%	-0,1 pt	65,8%	+2,1 pt
RBE	20,0	-11,8%	6,7	-3,1%	6,2	+3,7%	32,9	-7,5%
Coût du risque	4,1	-10,2%	2,7	-20,8%	1,8	-17,7%	8,6	-15,4%
Résultat d'exploitation	15,9	-12,2%	4,0	+14,6%	4,4	+15,7%	24,2	-4,4%
Autres produits et charges	0,3	-1,6%	-0,6	ns	0,3	+8,2%	0,1	ns
Résultat avant impôt	16,2	-12,0%	3,4	+23,6%	4,7	+15,1%	24,3	-3,7%

Banque de financement et d'investissement

(tableaux 5 et 6)

	Banque de financement		Banque d'investissement		Total	
	2016	Var. 2015	2016	Var. 2015	2016	Var. 2015
PNB	8,6	-0,6%	13,8	-0,0%	27,6	+0,9%
Frais de gestion	5,0	+0,4%	10,4	-3,0%	18,3	-0,4%
Coefficient d'exploitation	58,0%	+0,6 pts	74,8%	-2,3 pts	66,5%	-0,8 pts
RBE	3,6	-1,9%	3,5	+10,0%	9,2	+3,5%
Coût du risque	1,1	+2,0%	0,0	n.s.	1,2	-15,7%
Résultat d'exploitation courante	2,5	-3,4%	3,5	+19,0%	8,0	+7,3%
Autres produits et charges	0,3	-17,4%	0,0	+42,9%	0,3	-18,4%
Résultat avant impôt	2,8	-4,8%	3,5	+19,1%	8,3	+6,2%

	BNPP	SG	GCA	BPCE	Total
Taux, change, matières premières	+10,1%	+16,2%	+8,7%	+17,8%	+12,3%
Actions	-18,7%	-16,7%	+11,7%	+10,3%	-13,7%

RECOMMANDATION N°2 :

ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN COMPTE D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

- ❑ Travaux d'analyse menés en 2014 par la Banque de France et l'Insee :
 - Constat = comptes nationaux de secteur financier par type d'agrément et non ligne de métier ;
 - Analyse de la Direction générale des statistiques de la Banque de France à partir des rapports financiers de plusieurs grands groupes bancaires français, qui sont désormais accessibles dans Webstat <http://webstat.banque-france.fr/fr/downloading.do>
 - Données comptables et rapports financiers insuffisants pour couvrir les concepts de production bancaire spécifiques à la comptabilité nationale.
- ❑ Prérequis pour un compte d'activité de la banque de détail suffisamment robuste = créer un reporting supplémentaire auprès des groupes bancaires sur un périmètre spécifique sans qu'il corresponde à un existant déjà opérationnel
 - Définition harmonisée de concepts
 - Investissements informatiques dédiés
- ❑ Pas au programme de travail des années à venir

RECOMMANDATION N°3 :

DÉVELOPPER L'INFORMATION DE BILAN RELATIVE AUX LIGNES DE MÉTIER

❑ Orientations de l'EBA relatives aux exigences de publication au titre de la huitième partie du CRR (Pilier 3) (EBA/GL/2016/11) (date d'application : à compter du 31/12/2017)

<https://www.eba.europa.eu/documents>

- Le chapitre 4.8 dédié au risque de crédit et aux techniques de réduction du risque requiert des informations plus granulaires à la fois de nature qualitative et quantitative (notamment sur la qualité de crédit **par classe d'exposition et type d'instrument financier, par secteur économique ou type de contrepartie, par secteur géographique et par maturité des expositions**);
- De plus, dans l'objectif de fournir une vue d'ensemble des expositions non performantes (dont font partie les créances douteuses) et renégociées, les informations sur les expositions dépréciées et en souffrance vont être complétées par des informations conformément au modèle EU CR1-E (cf. slide suivant). Les établissements (d'importance systémique (GSIs/OSIs)) devront fournir **les facteurs expliquant toute variation significative des montants par rapport à la précédente période et expliquer les écarts entre les montants des expositions non performantes, dépréciées et en défaut**;
- Il est envisagé au plan européen d'étendre le champ d'application de ces Orientations **à toutes les banques d'ici fin 2018.**

❑ Recommandation AMF : Mise en œuvre et informations à fournir au titre de la norme IFRS 9

<http://www.amf-france.org/Reglementation/Doctrine>

La norme IFRS 9 « Instruments financiers », applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 comprend de nouveaux principes pour le classement et l'évaluation des actifs financiers et un nouveau modèle de dépréciation des créances s'appuyant sur l'estimation des pertes de crédit attendues.

- A compter des comptes annuels 2018, **l'AMF rappelle qu'IFRS 7.42I à 42S listent un certain nombre d'informations en annexes à fournir lors de la première application d'IFRS 9 [en plus des informations qui sont à fournir relatives au risque de crédit conformément à IFRS 7.35A à 7.35N].**



RECOMMANDATION N°3 :

DÉVELOPPER L'INFORMATION DE BILAN RELATIVE AUX LIGNES DE MÉTIER

Exemple: Modèle 15 EU CR1-E – Expositions non performantes et renégociées (EBA/GL/2016/11)

*Champ d'application : G-SIIs et O-SIIs
Fréquence : semestrielle
Format : flexible*

		a	b	c	d	E	f	g	h	i	j	k	l	m
		Valeurs comptables brutes des expositions performantes et non performantes							Montant cumulé des dépréciations, provisions et des ajustements négatifs de juste valeur liés au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
		Dont performantes, mais en souffrance > 30 jours et <= 90 jours	Dont performantes renégociées	Dont non performantes			Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont expositions renégociées		
				Dont en défaut	Dont dépréciées	Don't renégociées	Dont renégociées	Dont renégociées						
010	Encours des titres de créance													
020	Prêts et avances													
030	Expositions hors bilan													



RECOMMANDATION N°4 : AMÉLIORER LE DÉTAIL DES REVENUS AU SEIN DU COMPTE DE RÉSULTAT

❑ Recommandation de l'AMF Arrêté des comptes 2017

<http://www.amf-france.org/Reglementation/Doctrine>

- La norme IFRS 15 « **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 comprend de nouveaux principes pour la reconnaissance des revenus. **La norme n'est pas a priori une norme majeure pour les banques, mais elle permet le renforcement de la reconnaissance du PNB** dans la mesure où elle inclut de **nouvelles exigences en matière d'informations en annexes**, notamment
 - IAS 34.16A(I) requiert spécifiquement de présenter la désagrégation du chiffre d'affaires requise par IFRS 15.114-115 **en s'assurant que la granularité présentée est cohérente avec l'information sectorielle et la communication financière de la société** (IFRS 15.B88);
 - 15.C4 à C8 énumèrent un **certain nombre d'informations à présenter en annexes** lors de la première application de la norme.
- En outre, dans le cadre de la mise en place d'IFRS 15 et des informations communiquées à ce titre dans les états financiers en application d'IAS 8.30, pour les sociétés significativement impactées, l'AMF recommande de, lorsque les sociétés présenteront les impacts possibles d'IFRS 15, distinguer ceux-ci selon une approche pertinente et adaptée à la société comme notamment **par typologie de revenus.**

❑ Mise à dispositions de statistiques bancaires dans le cadre de la supervision unique

- Indicateurs de performance : publication de 'profit & loss figures by classification' qui fournissent des statistiques agrégées selon différentes catégories (zone géographique, métiers, ...)

https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.supervisorybankingstatistics_second_quarter_2017_201710.en.pdf



RECOMMANDATION N°5 : FOURNIR D'AVANTAGE D'INFORMATION SUR LES SOUS-SEGMENTS

❑ Recommandation de l'AMF Arrêté des comptes 2016

<http://www.amf-france.org/Reglementation/Doctrine>

- Dans le contexte des indicateurs alternatifs de performance et des réflexions en cours au niveau de l'IASB (revue post-application (PIR) de la norme IFRS 8 « **Secteurs opérationnels** », initiée en 2012), l'AMF attire notamment l'attention sur :
 - le **lien entre les indicateurs de communication et les segments opérationnels**,
 - les **indicateurs et agrégats de performance présentés dans les états financiers** et
 - les agrégats utilisés dans les états financiers : veiller à ce que les **sous-totaux opérationnels comprennent l'ensemble des éléments de nature opérationnelle** et être vigilant dans la qualification d'un élément comme non courant en s'assurant de son caractère **inhabituel et significatif**.

❑ IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

- Le 29 mars 2017, l'IASB a publié un [exposé-sondage \(ED/2017/2\)](#) proposant des **amendements à IFRS 8**, notamment de rendre **obligatoires des explications sur les différences entre les secteurs retenus et les raisons pour lesquelles les secteurs déterminés selon IFRS 8 n'ont pas été retenus dans les autres parties du rapport annuel ainsi que l'ajout de certaines informations complémentaires en annexe**.
 - Pour information, le Collège de l'ANC a répondu à l'EFRAG et à l'IASB sur l'exposé sondage publié par l'IASB, cf. <http://www.anc.gouv.fr/files/live/sites/anc/files/contributed/ANC>
 - La période de commentaires s'étant achevée fin juillet, l'analyse des réponses est en cours à l'IASB.